



Communiqué de presse

Lancement de la campagne « Stop aux violences sexuelles contre les enfants »

20-09-2021

Le 20 septembre 2021, l'ONG ECPAT Luxembourg et le KJT ont tenu leur conférence de presse à l'occasion du lancement de leur campagne « Stop aux violences sexuelles contre les enfants » au Mënscherechtshaus.

« Stop aux violences sexuelles contre les enfants » est une campagne d'ECPAT Luxembourg et du KJT sur la thématique du Matériel d'Abus Sexuel d'Enfants, *Child Sexual Abuse Material (CSAM)* en anglais, une forme de violence sexuelle qui connaît ces dernières années une hausse importante et très inquiétante de sa présence sur Internet.

Cette hausse est non seulement constatée au Luxembourg, mais aussi au niveau européen et mondial. Au niveau mondial par exemple, les experts du Center of Missing and Exploited Children (NCMEC) ainsi que de l'Internet Watch Foundation (IWF) ont constaté des hausses de signalement de ce matériel illégal de presque 28% (NCMEC) et de 16% (IWF) par rapport à l'année 2019. Au Luxembourg, pendant cette même période, cette hausse de signalements d'URLs à la BEE SECURE Stopline s'élevait à 32,3%. Lors du premier confinement dû au COVID en printemps 2020, Europol a également enregistré une hausse d'environ 30% de la consultation de matériel d'abus sexuel dans les Etats Membres de l'UE.

L'objectif principal de la campagne est de sensibiliser le Luxembourg sur la nature du Matériel d'Abus Sexuel d'Enfant (CSAM), l'importance de la bonne utilisation des termes, les moyens de signalements de ce matériel illégal, ainsi que le fait que c'est une violence sexuelle contre les enfants, un crime qui nécessite une prévention efficace et des conséquences appropriées.

Structure de la campagne :

La campagne est divisée en 3 parties complémentaires, qui s'enchainent successivement dans les semaines qui viennent.

Bloc 1 :

La première partie de la campagne met l'accent sur l'utilisation de la bonne sémantique, donc les termes appropriés pour parler de cette forme de violence sexuelle contre les enfants. Cette partie explique pourquoi les termes de « matériels d'abus sexuels d'enfants » et « CSAM » (abréviation du terme anglais : Child Sexual Abuse Material) remplacent les termes de « pédopornographie » et « pornographie infantile ». La « pédopornographie » n'existe tout simplement pas, parce qu'il s'agit en réalité de matériel ou de contenu qui représente une violence sexuelle et ainsi un abus sexuel contre un enfant. La nature de ce contenu est très grave et criminelle. Voilà pourquoi le message de notre vidéo sur la sémantique dit que la violence sexuelle sur enfant est un crime et doit être nommée ainsi.

Le terme « matériel d'abus sexuels d'enfants » ou son abréviation anglais « CSAM » définissent de manière plus appropriée la gravité et la nature même du contenu, y compris toutes ses formes différentes. Le terme CSAM permet aussi d'écarter les conceptions fausses qu'un tel acte de violence sexuelle puisse se dérouler

avec le consentement de l'enfant, sachant qu'un enfant ne peut jamais consentir à un abus sexuel. Le CSAM est donc bel et bien une violence sexuelle contre un enfant, qui est une victime, et non pas un participant.

Bloc 2 :

Cette partie se concentre sur le signalement de ce matériel illégal en ligne sur la BEE SECURE Stopline et la responsabilité de chaque citoyen par rapport à ce matériel illégal dit CSAM. La BEE SECURE Stopline est opérée par le KJT et est disponible 24h/7j sur le site web <https://stopline.bee.secure.lu>.

La BEE SECURE Stopline permet au grand public de signaler de manière anonyme et confidentielle des contenus illégaux potentiels rencontrés sur Internet. Ces signalements sont traités en collaboration avec les autorités et partenaires compétents au niveau national et international. A travers son site web, la BEE SECURE Stopline propose au grand public un moyen d'agir civiquement contre les contenus illégaux potentiels dans cet espace public qu'est l'Internet. La seule information nécessaire pour un signalement de CSAM est le lien direct vers le contenu que vous souhaitez signaler.

En 2020, un total de 4022 URL a été signalé. Cela représente une augmentation de 32,3 % par rapport à 2019 (3039 URL signalées). Les chiffres montrent une augmentation continue par rapport aux années précédentes.

Le matériel d'abus sexuel sur enfants CSAM est un crime. Ne l'ignorez pas, signalez-le ! Quand vous signalez ce matériel sur la BEE SECURE Stopline, vous empêchez la re-victimisation des enfants concernés.

Bloc 3 :

La dernière partie de la campagne porte sur les revendications auprès des autorités pour contrer ce crime. Ces revendications seront élaborées avec les partenaires et seront publiées dans un dossier de plaidoyer qui sera présenté à la fin du troisième bloc et analysera des questions comme : la terminologie dans les textes de loi, des peines contestables, la responsabilité des entreprises hébergeant ce matériel, et autres aspects importants.

Vidéos :

Pendant la conférence de presse, deux vidéos ont été présentées pour la première fois, qui sont désormais disponibles sur les réseaux sociaux de la campagne et le site web <https://stop-csam.lu>.

La campagne sera accompagnée d'un total de 4 vidéos, dont les 2 restantes seront lancées une après l'autre en octobre et novembre.

Activités accompagnantes :

- Site web : <https://stop-csam.lu>
- Webinaire sur la sémantique + brochure
- Présentation du dossier plaidoyer
- Table ronde sur la situation au Luxembourg

Messages clés :

- Il est important de reconnaître que la circulation de ce matériel est un crime et que les enfants victimes subissent une violence sexuelle au moment où le matériel est créé et qu'ils sont ensuite à nouveau victimes chaque fois qu'une personne regarde, partage ou enregistre ce matériel qui documente leur abus sexuel.

- Il est également important d'utiliser une sémantique qui reconnaisse ce crime : ainsi, les termes erronés comme « pédopornographie » ou « pornographie enfantine » sont largement employés, même encore dans les textes de loi, mais il ne s'agit pas d'une forme de pornographie, mais bien d'une violence sexuelle contre un enfant. Le terme *Matériel d'Abus Sexuel d'Enfant*, CSAM, est beaucoup plus approprié.
- Il existe des moyens pour contrer ce crime et d'empêcher la re-victimisation des enfants. Si vous vous retrouvez en face de CSAM, ne l'ignorez pas et signalez-le à la BEE SECURE Stopline ! (<https://stopline.bee-secure.lu>)

Qui sont ECPAT Luxembourg et KJT :

Deux organisations qui œuvrent pour la protection des enfants ont initié cette campagne de sensibilisation sur le matériel d'abus sexuel d'enfants :

ECPAT Luxembourg, une ONG luxembourgeoise, agréée par le Ministère des Affaires Etrangères, qui a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants dans le monde. A cette fin, l'ONG mène des actions de prévention, de protection, de réhabilitation, de sensibilisation et de plaidoyer dans ses principaux zones d'intervention, qui sont l'Afrique de l'Ouest, l'Asie du Sud et le Luxembourg.

Plus d'informations sur : <https://ecpat.lu/>

Le **KJT**, une ONG luxembourgeoise, conventionnée par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui offre 5 services de consultation et 1 service de signalement de contenu illégal en ligne :

- Kanner-Jugendtelefon 1 1 6 1 1 1, qui s'adresse aux enfants et aux adolescents (offre téléphonique),
- Online Help, qui s'adresse à tout enfant et adolescent ainsi qu'aux parents anglophones (offre en ligne, www.kjt.lu),
- Chatberodung, qui s'adresse aux enfants et aux adolescents (offre par chat, www.kjt.lu),
- Ecoute Parents 26 64 05 55, qui s'adresse aux parents, grands-parents et à toute autre personne en relation avec des enfants et jeunes (offre téléphonique),
- BEE SECURE Helpline 8002 1234, qui s'adresse au grand public pour les questions concernant l'utilisation sûre de l'internet et des médias connectés (offre téléphonique),
- BEE SECURE Stopline, qui donne à tout citoyen la possibilité de signaler des contenus illégaux en ligne dans les domaines du CSAM, du racisme, du révisionisme et de la discrimination, ainsi que du terrorisme (formulaire en ligne, <https://stopline.bee-secure.lu>).

Cette campagne est réalisée en partenariat avec BEE SECURE et avec le soutien de l'OKaJu, l'AFP-Solidarité-Famille asbl, l'ALUPSE, la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH), le Cesas, le Dispositif Bien-être et le Planning Familial Luxembourg.

Agenda provisoire

Bloc 1 : 20. Septembre – 17. Octobre
20 Septembre 10h00 : Conférence de Presse lancement de la campagne
TBA : Webinaire sur la sémantique pour professionnels
Bloc 2 : 18. Octobre -17. Novembre
18 Octobre : Lancement de la vidéo sur le signalement de CSAM
Bloc 3 : 18. Novembre – 16. Décembre
18 Novembre : Lancement de la vidéo sur les revendications
18 Novembre 17h30 : Table ronde sur la situation au Luxembourg
TBA : Présentation du dossier plaidoyer